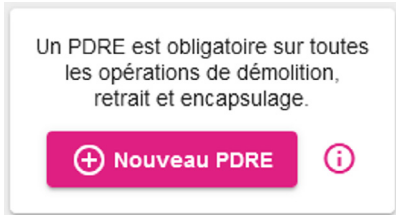


Saisir un PDRE

Créer un PDRE :



- 1 Depuis l'accueil, cliquer sur « Nouveau PDRE ». Une fenêtre apparaît.

- 2 Renseigner les informations demandées puis cliquer sur « Enregistrer ». Le nouveau PDRE s'ouvre automatiquement.

Le PDRE : Informations et structure :

- 1 Informations sur la version du PDRE
- 2 Informations sur l'entreprise de désamiantage
- 3 Informations sur l'opération

- 1 Les 6 sections du PDRE à renseigner par l'entreprise
- 2 Rassemble les informations essentielles
- 3 Informations et éléments dus aux Organismes Certificateurs
- 4 Détails du respect de la réglementation (R. 4412-133)
- 5 Informations de transmission du PDRE

Le PDRE : volet d'aide :

- 1 Rappel de la réglementation (art. R. 4412-133 du code du travail)
- 2 Aide contextuelle sur les différentes sections
- 3 Historique des versions du PDRE



Besoin d'aide ?

Retrouvez toute la documentation et les informations relatives à DEMAT@MIANTE dans le volet d'aide (à droite du PDRE) ou dans la FAQ. Pour tout autre besoin d'aide, écrire à dgt-dematamiante@travail.gouv.fr



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMAT@MIANTE

Guide utilisateur

Ce guide a pour but de faciliter la prise en main de la plateforme de saisie et de transmission des plans de démolition, de retrait et d'encapsulage de l'amiante

DEMAT@MIANTE : Qu'est-ce que c'est ?

DEMAT@MIANTE répond aux enjeux du désamiantage et à l'objectif de simplification de la relation entre l'utilisateur et l'administration



C'est une plateforme de saisie et de transmission dématérialisée des PDRE



Ce n'est pas un espace de dépôt de PDRE hétérogènes au format PDF

Objectifs :

FACILITER l'élaboration des PDRE grâce à l'aide à la saisie pour les entreprises ainsi que leur lecture par les agents de contrôle et de prévention, et les organismes certificateurs.

SIMPLIFIER la transmission du PDRE pour les entreprises et assurer la réception par les services compétents grâce à la transmission en 1 clic à tous les acteurs réglementaires.

SÉCURISER la transmission par une preuve de dépôt dans le respect des délais réglementaires. La réception par le service compétent est assurée grâce au zonage du lieu de l'opération.

Un déploiement en 3 étapes :

Le recours à DEMAT@MIANTE est obligatoire pour toutes les opérations selon les régions et les dates ci-dessous. Les envois papier ne seront plus acceptés.

1^{er} septembre 2021

Obligation de saisie et de transmission pour les opérations en Hauts-de-France et Pays de la Loire sauf obligations vis à vis des organismes certificateurs

Été 2022

Généralisation à l'ensemble du territoire français

1^{er} janvier 2022

Obligation étendue à l'Occitanie, la Normandie et La Réunion. Obligations vis à vis des organismes certificateurs

Comment se connecter ?

Accédez à DEMAT@MIANTE à l'adresse suivante :
www.dematamiant.e.travail.gouv.fr



Il est préconisé de l'ouvrir avec Chrome ou Edge.

Lors de la première connexion de l'entreprise, le référent DEMAT@MIANTE choisi doit créer le compte déclarant qui est le premier compte pour l'entreprise.

L'utilisateur classique ne doit pas réaliser cette étape (ci-dessous) et peut se connecter directement avec le compte que le référent lui a créé.

Créer le compte déclarant DEMAT@MIANTE :

CONNECTEZ-VOUS ou créer un compte déclarant

Une fois sur la page de connexion, cliquer sur « Créer un compte déclarant ». La page de création du compte apparaît.

Votre Compte déclarant Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

ORGANISME CERTIFICATEUR Sélectionnez l'organisme délivrant le certificat	1	N° DE CERTIFICAT Entrez votre numéro de certificat	2
TYPÉ DE DÉCLARANT Le déclarant est un établissement certifié pour son propre compte (entreprise à établissement unique)			3
SIRET Saisissez le n° de SIRET (14 chiffres)	4	RAISON SOCIALE Remplissez automatiquement	ADRESSE Remplissez automatiquement

Cotisez-vous à l'OPPBTP ? Oui Non 5

Page 2 : Vos conditions > 6

- 1 Sélectionner l'organisme certificateur
- 2 Renseigner le n° du certificat de désamiantage
- 3 Sélectionner le type de déclarant
- 4 Renseigner le SIRET de l'établissement
- 5 Sélectionner « Oui » si vous cotisez à l'OPPBTP
- 6 Valider les informations saisies

Vos coordonnées Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

NOM Saisissez votre nom	1	PRENOM Saisissez votre prénom
COURREL	2	
CONFIRMATION DU COURREL	3	
MOT DE PASSE Sélectionnez le mot de votre demande		4

Précédent Étape 3 : Vos informations de connexion >

- 1 Renseigner le nom et le prénom
- 2 Renseigner le courriel puis le confirmer
- 3 Sélectionner "1^{er} accès "
- 4 Valider les informations saisies

Vos informations de connexion Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

IDENTIFIANT Choisissez un identifiant	PROFILS APPLIQUÉS Administrateur Entreprise, Valideur Entreprise
--	---

Je certifie avoir pris connaissance de la [Politique de Gestion des Données](#) à caractère personnel.

Précédent Créer mon compte déclarant

- 1 Renseigner l'identifiant
- 2 Accepter les conditions d'utilisation
- 3 Valider les informations saisies
- 4 Si les informations sont exactes alors un message apparaît et un courriel est transmis pour générer le mot de passe (lien valide durant 6h).



Le référent entreprise est administrateur et valideur. Il peut donc saisir des PDRE et créer des nouveaux comptes.

Se connecter à DEMAT@MIANTE

CONNECTEZ-VOUS ou créer un compte déclarant

Identifiant *	1	Une fois le mot de passe créé, sur la page de connexion, saisir l'identifiant et le mot de passe
Mot de passe *		
Se connecter	2	Cliquer sur « Se connecter », la page d'accueil apparaît.

[Mot de passe oublié](#)